

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 102 Droit			
Ancien Code	SOAS1B02	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEAS1020		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Campus Mons Mathilde DEVAUX (mathilde.devaux@helha.be) HELHa Campus Montignies Mathilde DEVAUX (mathilde.devaux@helha.be) HELHa Campus Montignies (HD) Mathilde DEVAUX (mathilde.devaux@helha.be) HELHa Louvain-la-Neuve Florence MOUFFE (florence.mouffe@helha.be) Hélène FICHEFET (helene.fichefet@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à familiariser les étudiants avec l'approche juridique et à acquérir un ensemble de notions de base.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS4 L'affirmation, la défense et la promotion des droits individuels et collectifs en vue de favoriser un processus d'émancipation des personnes, des groupes et des collectivités

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.1 Choisir les outils de communication adaptés aux publics et propres aux services
- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- 1.3 Utiliser de manière pertinente des outils de communication diversifiés
- 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur
- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

- 2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies

- Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**
 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.
- Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**
 4.2 Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs
- Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées

Acquis d'apprentissage visés

- I. Identifier et exploiter les sources juridiques de référence
 II. Apporter un éclairage/une orientation/une réponse juridique à une situation problématique

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus Mons		
SOAS1B02A	Droit	48 h / 4 C
+ HELHa Campus Montignies		
SOAS1B02A	Droit	48 h / 4 C
+ HELHa Campus Montignies (HD)		
SOAS1B02X	Droit	48 h / 4 C
+ HELHa Louvain- la-Neuve		
SOAS1B02A	Droit	48 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus Mons		
SOAS1B02A	Droit	40
+ HELHa Campus Montignies		
SOAS1B02A	Droit	40
+ HELHa Campus Montignies (HD)		
SOAS1B02X	Droit	40
+ HELHa Louvain- la-Neuve		
SOAS1B02A	Droit	40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 4/60 du Bloc 1.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Voir la réglementation générale des examens, et notamment les dispositions relatives aux examens dispensatoires

de la période d'évaluation de janvier en bloc 1.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
 Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax :

Mail : social.ln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit			
Ancien Code	11_SOAS1B02A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	LEAS1021		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Florence MOUFFE (florence.mouffe@helha.be) Hélène FICHEFET (helene.fichefet@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le volet « Introduction au droit » doit permettre aux étudiant·e·s :

- de comprendre les fondements du Droit
- de se familiariser avec l'approche juridique
- d'acquérir un ensemble de notions de base, de les comprendre et d'en découvrir l'importance
- d'acquérir les bases du raisonnement juridique

Le volet « Droit privé » doit permettre aux étudiant·e·s d'acquérir les bases en droit familial ainsi qu'en matière locative.

Les objectifs de cette partie sont :

- permettre aux étudiant·e·s d'acquérir une maîtrise suffisante des principaux aspects du droit de la famille, spécifiquement de ceux qui ont trait aux relations de couple ainsi qu'aux relations parents-enfant(s) ;
- leur donner les outils pour pouvoir faire face aux questions posées par leur public.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant·e sera capable de :

- reconnaître et énoncer avec clarté et précision les concepts étudiés
- en définir les notions de base
- se situer dans le système judiciaire et en reconnaître les acteurs
- identifier les sources juridiques de référence
- reconnaître une problématique, la situer et y apporter la solution juridique à travers un discours rigoureux et clair pour l'utilisateur
- distinguer le vrai du faux dans une liste d'allégations d'ordre juridique
- orienter correctement un usager vers le tribunal compétent
- maîtriser théoriquement les principaux concepts enseignés,
- comprendre le contenu des dispositions légales en la matière,
- identifier les sources juridiques de référence,
- résoudre divers cas pratiques en appliquant concrètement les concepts enseignés.
- distinguer le vrai du faux dans une liste d'allégations se rapportant à la matière étudiée

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Volet INTRODUCTION AU DROIT

1. Introduction : pourquoi le droit ?
2. Le droit positif
3. La vie du droit subjectif
4. L'autonomie de la volonté
5. L'organisation du pouvoir judiciaire
6. Les acteurs professionnels du procès
7. Éléments de procédure
8. La preuve en droit civil

Volet DROIT PRIVÉ

La matière du droit privé est très vaste. Elle englobe en effet aussi bien le droit des contrats que celui des biens ou des personnes et de la famille. Le cours est principalement axé sur les matières ayant trait au droit de la famille car celles-ci présentent le plus de pertinence pour la formation des futurs travailleurs sociaux.

Les matières enseignées sont les suivantes :

- Réglementation juridique des relations de couple (les fiançailles, les conditions de fond et de forme du mariage, les effets du mariage, la cohabitation et le concubinage).
- Réglementation juridique des conflits au sein du couple (pour le couple marié : l'intervention du juge de paix, les différentes formes de séparation, le divorce ; pour le couple non marié : l'intervention du juge de paix et la rupture de la cohabitation légale).
- Réglementation juridique des relations parents-enfant(s) (établissement de la parenté biologique et adoptive, effet du lien juridique parents-enfant(s) et les obligations alimentaires).

Démarches d'apprentissage

Le cours comporte une partie théorique au cours de laquelle les enseignantes exposent les concepts à l'aide de supports adéquats (textes de loi ou documents spécifiques). A l'issue de ces exposés, la possibilité est offerte aux étudiant·e·s de poser leurs questions et éventuellement d'entamer certains débats.

De plus, les principales matières enseignées font l'objet de séances d'exercices pratiques au cours desquelles les étudiant·e·s sont amené·e·s à résoudre des cas concrets à l'aide de la théorie enseignée et éventuellement de certains documents distribués en séance.

En outre, dans le volet Droit privé, deux cours-débats sont organisés par deux groupes de six étudiant·e·s sur des thèmes choisis par eux et dans le cadre de la matière. L'objectif est de leur permettre de présenter une matière en faisant intervenir des personnes ressources ou tout autre support jugé adéquat (reportage, interview,...). Le plan du cours est soumis à l'approbation de l'enseignante.

Dispositifs d'aide à la réussite

Enseignantes à disposition des étudiant·e·s pour répondre à leurs questions tout au long de l'année au cours ou par courriel. En outre, plusieurs séances d'exercices et de préparation aux examens sont organisées.

Sources et références

Volet INTRODUCTION AU DROIT

- "Cours et tribunaux". In Portail du Service public fédéral Justice [en ligne]. (2011). http://justice.belgium.be/fr/ordre_judiciaire/cours_et_tribunaux/ (Page consultée le 2 septembre 2014).
- JURIDAT : portail du Pouvoir judiciaire de Belgique. [en ligne]. (sans date) http://www.cass.be/index_fr.php (Page consultée le 2 septembre 2014).
- Portail du Service public fédéral Justice [en ligne]. (màj 2013). <http://justice.belgium.be/fr/> (Page consultée le 2 septembre 2014).
- ROBAYE R., Comprendre le droit, 4ème édition revue et corrigée, Charleroi, Couleur livres, 2010.
- SMETS Th., "Introduction au Droit belge". In Site de LEGALEX Namur. [en ligne]. (mars 2012). <http://www.avocats-legallex-namur.be/introduction-droit/introduction-droit-belge.html> (Page consultée le 2 septembre 2014).

Volet DROIT PRIVÉ

Le code civil et judiciaire mis à disposition des étudiant·e·s.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit qui évalue le degré d'appropriation des acquis d'apprentissage.

Les étudiant·e·s pourront disposer des « annexes » communiquées par les enseignantes qui reprend des extraits des Codes.

Mêmes modalités et critères pour chaque période d'évaluation.

Les étudiant·e·s ayant préparé/organisé les débats (cf. ci-dessus les 2 groupes de 6 étudiant·e·s) se voient attribuer une note relative à leur contribution (maximum 5 points). Lors de l'examen, ils peuvent ne pas répondre à la totalité des questions de leur choix, la note précitée leur étant alors attribuée pour la partie non traitée. Cette note n'est pas divulguée aux étudiant·e·s avant l'examen. Cette note est réutilisable à la période d'évaluation de juin ou de septembre de la même année académique.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).